



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/445

Programmation au titre de l'exercice 2020 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2022 de l'agglomération lyonnaise - Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon - Autorisation du Maire pour solliciter une recette de l'ANCT à hauteur de 170 000 euros au titre du fonds "Quartiers solidaires" - Autorisation de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 43 500 euros au titre de l'année 2020 pour le dispositif Ville Ville Vacances

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/445 - PROGRAMMATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE DE LYON DU CONTRAT DE VILLE 2015/2022 DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE - COFINANCEMENT DES POSTES DES MISSIONS TERRITORIALES ET DES ACTIONS D'INGENIERIE SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA VILLE DE LYON - AUTORISATION DU MAIRE POUR SOLLICITER UNE RECETTE DE L'ANCT A HAUTEUR DE 170 000 EUROS AU TITRE DU FONDS "QUARTIERS SOLIDAIRES" - AUTORISATION DE SOLLICITER AUPRES DE L'ETAT UNE SUBVENTION DE 43 500 EUROS AU TITRE DE L'ANNEE 2020 POUR LE DISPOSITIF VILLE VILLE VACANCES (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Cofinancements des postes et actions d'ingénierie

A l'occasion de la séance du Conseil municipal du 28 septembre dernier, vous avez approuvé la délibération n° 2020/209 sur les demandes de cofinancement auprès de l'Etat (CGET) pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon.

Le dispositif de mise en œuvre opérationnelle est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Ces équipes sont constituées de directeurs ou chefs de projet, salariés de la Métropole de Lyon, ainsi que de chargés de mission salariés de la Ville de Lyon. Elles ont pour mission de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2015/2022 de Lyon.

Il s'agit désormais de compléter le montage financier pour l'année 2020 avec les participations financières de l'ANRU et de la Métropole de Lyon qui font parallèlement l'objet d'une délibération du Conseil de Métropole.

C'est pourquoi, je vous propose d'autoriser et solliciter les participations financières pour les postes figurant dans les tableaux ci-après :

1. Plan de financement des postes sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon :

Sites	Coûts de postes prévisionnels 2020	Participations financières		
		Métropole	ANRU	Commune
Lyon 8 ^{ème} Directeur Mission Entrée Est	97 252 €	32 418 €	38 333 €	26 501 €
Lyon 9 ^{ème} Directeur GPV Duchère	91 442 €	30 481 €	30 481 €	30 480 €
Lyon 9 ^{ème} Directeur Adjoint GPV Duchère	82 382 €	37 265 €	7 852 €	37 265 €
Totaux	271 076 €	100 164 €	76 666 €	94 246 €

Pour mémoire, la Ville de Lyon a versé en 2019 une subvention de 92 825 euros à la Métropole.

2. Plan de financement des postes sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon :

POSTES				Etat	ANRU	Métropole	VDL
Territoire	Fonction	N° de poste	Coût prévisionnel	Montant	Montant	Montant	Montant
1 / 7	Chargé de Mission Territorial	8853V03	39 000 €	0 €	0 €	19 500 €	19 500 €
1/3/7	Directeur de projet Quartiers Anciens	8595V00	63 800 €	7 000 €	0 €	26 796 €	30 004 €
1/3/7	Chargé de Mission Habitat GSUP	8852V02	40 267 €	0 €	0 €	20 133 €	20 134 €
3/7	Chargé de Mission Territorial	8854V01	41 300 €	0 €	0 €	20 650 €	20 650 €
TOTAL 1/3/7			184 367 €	7 000 €		87 079 €	90 288 €
5/9	Chef de projet Territorial	7374V01	63 000 €	7 000 €	0 €	25 200 €	30 800 €
TOTAL 5 /9			63 000 €	7 000 €		25 200 €	30 800 €
7	Chargé de Communication Gerland	9183V00	54 200 €	0€	0 €	27 100 €	27 100 €
TOTAL 7			54 200 €			27 100 €	27 100 €
8	Chargé de Mission Habitat	8855V00	43 539 €	0 €	12 580 €	16 980 €	13 979 €
8	Chargé de Mission Territorial	7369V01	40 000 €	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €
8	Chargé de Mission Territorial	7373V01	40 500 €	7 000 €	0 €	16 750 €	16 750 €
8	Chargé de Mission Economique	10364V0	65 000 €	0€	12 577 €	25 980 €	26 443 €
8	Chargé de Communication	9488V00	53 925 €	0€	12 580 €	20 491 €	20 854 €
8	Chargé de mission GSUP		40 000 €	0€	0€	13 200 €	26 800 €
TOTAL 8			282 964 €	7 000 €	37 737 €	113 401 €	124 826 €
9	Chargé de Mission Economique	9490V00	47 268 €	0€	7 916 €	18 434 €	20 918 €
9	Chargé de Mission GSUP	7371V00	49 389 €	0 €	0 €	24 694 €	24 695 €
9	Chargé de Mission Habitat	8594V00	68 000 €	0 €	15 833 €	30 042 €	22 125 €
9	Chargé de Mission Territorial	8857V02	41 353 €	7000 €	0 €	15 714 €	18 639 €
9	Responsable de Communication	9613V01	52 000 €	0 €	7 917 €	22 041 €	22 042 €
9	Chargé de Communication	9487V00	45 200 €	0 €	0 €	17750 €	27450 €
TOTAL 9			303 210 €	7 000 €	31 666 €	128 675 €	135 869 €
TOTAL GENERAL			887 741 €	28 000€	69 403 €	381 455 €	408 883 €

Pour mémoire, la Métropole a accordé pour ces postes en 2019 une subvention à la Ville à hauteur de 373 655 euros.

3. Plan de financement des actions sous maîtrise d’ouvrage de la Ville de Lyon :

Arrdt	Actions	Coût prévisionnel	Métropole de Lyon
8 ^{ème} / 9 ^{ème}	Communication et concertation 8 ^{ème} / 9 ^{ème}	30 000 €	7 500 €
Tout Lyon	Enquêtes écoute habitants	90 000 €	38 700 €
Tout Lyon	Evaluation en continu de la convention territoriale	77 000 €	32 340 €
TOTAL		197 000 €	78 540 €

Par ailleurs, la demande de participation de l’Etat (CGET) à hauteur de 28 000 euros a été approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 2 juillet dernier.

II- Fonds quartiers solidaires

En réponse aux conséquences de la crise sanitaire et sociale, le Ministère en charge de la Ville a décidé de créer un fonds d'urgence pour financer des actions de solidarités mises en œuvre dans les QPV, notamment pour les associations de proximité. L’Etat a choisi de confier aux communes volontaires la gestion de fonds « quartiers solidaires » afin de financer les acteurs associatifs dans les QPV qui œuvrent au quotidien pour proposer aux habitants des actions sur les thématiques suivantes :

- Education et fracture numérique : garantir la continuité éducative dans les QPV, en favorisant les actions qui visent à renforcer l’accès au numérique des jeunes via le prêt ou l’achat de matériels informatiques et/ou à développer l’accompagnement des élèves ;
- Santé et aide alimentaire : faciliter l’accès aux soins, accompagner les actions de prévention/santé notamment de santé mentale et soutenir les épiceries solidaires ;
- Insertion professionnelle : privilégier les actions soutenant les formations à l’emploi, notamment en faveur des plus jeunes et des femmes ;
- Culture : soutenir des projets culturels ou d’arts graphiques contribuant au lien social dans les QPV ;

La Ville de Lyon sollicite dans ce cadre auprès de l’ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) l’attribution d’un fonds à hauteur de 170 000 euros.

III- Ville Vie Vacances

Le dispositif national « Ville Vie Vacances » (VVV) permet d’apporter une participation financière aux associations organisant, pendant les congés scolaires, des activités socio-éducatives pour les jeunes âgés de 11 à 16 ans, en situation de rupture ou d’échec scolaire, en difficulté d’insertion sociale ou susceptibles d’entrer dans des comportements

incivils. L'objectif est de les inscrire dans une démarche de projet, d'encourager leurs initiatives et de favoriser leur engagement.

Ce dispositif vient en complément de la programmation des chantiers jeunes. Dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise, l'Etat a confié la gestion du dispositif VVV à la Ville de Lyon, en contrepartie d'une subvention d'un montant de 43 500 euros en 2020, inscrite en recettes au budget de la Ville de Lyon.

C'est pourquoi je vous propose :

1. D'attribuer une subvention d'un montant de 94 246 euros à la Métropole de Lyon, à titre de participation de la Ville de Lyon aux coûts des postes des agents de la Métropole.
2. De m'autoriser à solliciter les participations financières de la Métropole de Lyon et de l'ANRU pour les postes des agents de la Ville de Lyon, à raison de :
 - a. 381 455 euros pour la Métropole de Lyon,
 - b. 69 403 euros pour l'ANRU.
3. De m'autoriser à solliciter la participation financière de la Métropole de Lyon pour trois actions réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon, à raison de 78 540 euros.
4. De m'autoriser à solliciter la participation financière de l'ANCT pour le fonds quartiers solidaires à raison de 170 000 euros.
5. De m'autoriser à solliciter la participation financière de l'Etat au titre du dispositif Ville Vie Vacances, pour un montant de 43 500 euros.

Vu le contrat de ville 2015-2022 ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 5^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les participations financières sollicitées auprès de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et de la Métropole de Lyon, sont approuvées.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer les conventions financières correspondantes.
- 3- Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice, comme suit :
ligne de crédit 42246 et 42254 - nature 74718 – fonction 520,
ligne de crédit 42257 - nature 7478 – fonction 520,
ligne de crédit 85272 – 85273 - 85274 – nature 74758 – fonction 520,
ligne de crédit 42263 –nature 74718 – fonction 522.

- 4- La dépense correspondante, soit 94 246 euros, sera prélevée sur l'exercice 2021, sur la ligne de crédit 96539, nature 657351, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET